

Grilles tarifaires

 wekiWEB | Pierre, l'offre électricité au réel pour particuliers (prix fixe)

En vigueur au 1 novembre 2025

Base								
Puissance souscrite	Abonnement (en €/an)		Prix du kWh (en €/kWh)					
			Tarifs réglementés		Tarifs Wekiwi			
	HT	TTC	HT	TTC	Prix brut HT	Prix brut TTC	Prix remisé HT ¹	Prix remisé TTC ²
3 kVA	102,90	139,27	0,1327	0,1952	0,1297	0,1916	0,1147	0,1736
6 kVA	136,11	186,40	0,1327	0,1952	0,1353	0,1983	0,1203	0,1803
9 kVA	200,22	270,62						
12 kVA	233,43	317,76						
15 kVA	266,64	364,89						
18 kVA	299,85	412,03						
24 kVA	366,27	506,29						
30 kVA	432,69	600,57						
36 kVA	499,11	694,83						

Heures pleines / heures creuses														
Puissance souscrite	Abonnement (en €/an)		Heures pleines - Prix du kWh (en €/kWh)					Heures creuses - Prix du kWh (en €/kWh)						
			Tarifs réglementés		Tarifs Wekiwi			Tarifs réglementés		Tarifs Wekiwi				
	HT	TTC	HT	TTC	Prix brut HT	Prix brut TTC	Prix remisé HT ¹	Prix remisé TTC ²	HT	TTC	Prix brut HT	Prix brut TTC	Prix remisé HT ¹	Prix remisé TTC ²
6 kVA	182,30	241,83	0,1434	0,2081	0,1361	0,1993	0,1211	0,1813	0,1063	0,1635	0,1047	0,1616	0,0897	0,1436
9 kVA	222,77	297,68												
12 kVA	263,24	353,53												
15 kVA	303,71	409,37												
18 kVA	344,18	465,23												
24 kVA	425,12	576,91												
30 kVA	506,06	688,61												
36 kVA	587,00	800,30												

- (1) Si la durée du Contrat souscrit entre le Client et Wekiwi est inférieure à 12 mois, les remises accordées pour différentes raisons dans les Conditions Particulières ne seront pas octroyées au Client. Consulte nos CGVs pour plus de renseignements (article 10.1 gaz et article 8.2 électricité).
- (2) Prix TTC de l'électricité : la TVA (20 % sur l'abonnement et 20% sur les prix du kWh), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité), les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (taxes locales) et la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement).

Le tarif TTC est fourni à titre indicatif, il varie en fonction des taxes sur la consommation finale d'électricité dont les montants varient au niveau local. L'hypothèse retenue dans le cadre de cette grille tarifaire est celle correspondant aux niveaux de taxes les plus hauts en France (ville de Paris).

Grille établie sur la base des tarifs réglementés en vigueur au 1 novembre 2025.

Tarifs annexes : remises, options, frais

En vigueur au 1 novembre 2025

Les remises Wekiwi	
Les remises	HT
Remise digitale	0,015 €/kWh (vérification rétroactive à la régularisation)

Les options Wekiwi	
Les options	HT
Énergie verte	0,003€/kWh
Adopte un arbre	2,90€/mois
Social Plastic	2,90€/mois

Les frais de facturation	
Fréquences	HT
Mensuelle	12€/an + 0,002€/kWh

Les frais d'envois postaux	
Fréquences	TTC
Documents diverses (contrat, échéancier, etc)	6€/envoi
Duplicata de facture	C'est gratuit !

Les frais de retard	
Retard	HT
Frais de rejet de prélèvement	5€/retard
Intérêt de retard	Une fois et demie le taux d'intérêt légal

Wekiwi, c'est d'abord un concept : L'énergie au réel — simple, responsable et moins chère,

Avec l'offre au réel, vous payez exactement ce que vous consommez.

Pas de forfait mensuel : votre facture correspond à votre consommation réelle, tout simplement.

Et si vous gérez votre contrat en ligne via votre espace client, par e-mail, chatbot ou messagerie, vous bénéficiez d'une **remise digitale**.

Moins de contacts, plus d'économies : zéro papier, zéro appel. Tout est centralisé en ligne pour une énergie plus responsable, plus économique, pensée pour vous.



L'offre au réel

Vous payez votre consommation réelle, sans forfait ni avance, avec une facturation mensuelle selon vos consommations réelles.

Remise digitale : en privilégiant les échanges en ligne (espace client, e-mail ou chatbot) vous bénéficiez automatiquement d'une remise.

Renouvellement annuel : votre contrat est reconduit chaque année.

Options vertes disponibles : vous pouvez ajouter des services responsables comme l'énergie verte, Plastic Bank, ou Treedom.



Dépôt de garantie initial et facturation mensuelle

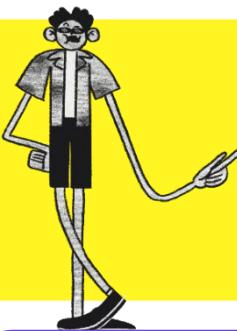
L'offre prévoit uniquement un prélèvement initial à la souscription, correspondant à un dépôt de garantie équivalent à une estimation d'un mois de consommation moyenne d'énergie. Ce montant vous sera restitué au bout de six mois, sous réserve de l'absence de problème de paiement.

Par la suite, vous êtes facturé chaque mois en fonction de votre consommation réelle.



Remise digitale

En communiquant avec Wekiwi au travers d'un canal digital (e-mail, espace client) plutôt que par courrier, vous bénéficiez de la remise digitale.



Matthieu a versé un dépôt de garantie équivalent à une mensualité (par exemple 50 €) lors de sa souscription. Ce dépôt lui sera restitué au bout de six mois, s'il n'y a pas de problème de paiement.

Chaque mois, Matthieu est facturé uniquement pour sa consommation réelle, sans forfait ni avance. Le premier mois, il consomme 200 kWh et paie sa consommation exacte. Le mois suivant, il consomme 260 kWh et paie encore uniquement ce qu'il a consommé.

S'il gère son contrat en ligne, Matthieu bénéficie d'une remise digitale chaque mois.



Wekiwi s'engage. Nous proposons des options en accord avec cet engagement (reforestation, dépollution des plages, etc.).



Avec l'offre au réel Wekiwi, la facturation se fait chaque mois sur la consommation réelle.



Vous choisissez une offre digitale. Vous contrôlez au mieux votre consommation et accédez facilement à vos factures et documents.



Vous pouvez fixer votre prix garanti sans hausse pendant 12 mois.

Informations complémentaires concernant les prix appliqués et les grilles tarifaires ci-après :

La remise est vérifiée à chaque facture de régularisation. Si vous nous quittez avant 12 mois, la remise accordée pour différentes raisons dans les Conditions Particulières ne vous sera pas octroyée (CGVs article 10.1 gaz et 8.2 électricité). La remise sera accordée pour la 1ère fois sur la facture émise après 12 mois de contrat pour toute la 1ère année de contrat.

Le présent contrat est souscrit pour une période de 12 mois. Au-delà de cette période, le contrat est tacitement reconduit. Le nouveau prix appliqué vous sera alors transmis au minimum 30 jours avant la date anniversaire de votre contrat (CGVs article 3.3 gaz et article 7 électricité).

Pour vous aider à mieux comprendre le système des remises Wekiwi, les grilles tarifaires affichent un prix brut et un prix remisé. Le prix remisé HT correspondant au prix brut HT déduction faite de la remise digitale.